



NON à une loi qui facilite la flexibilité et les licenciements

TOUS DANS L'ACTION le 5 MARS

NON à l'accord MEDEF/CFDT de régression sociale



Des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement :
Arcelor-Mittal, Renault, PSA, Sanofi, Virgin, Candia, Doux, Pétroplus, Good Year, Alcatel Lucent, Banque de France, France Télévision, Fralib, Pilpa...

La S&L n'est pas épargnée par le risque de licenciements massif comme chez Sycavil, Val D'Aucy, Schneider Electric, Lucy, Oxxo ... sans compter le plus grand nombre de licenciés dont on ne parle jamais parce qu'ils sont en petit nombre
Partout, les salariés résistent pour conserver leur outil de travail et leur emploi !

Et pourtant, chaque jour, c'est 1500 chômeurs supplémentaires.

Le MEDEF ose prétendre que licencier est trop difficile !? Malgré ces chiffres éloquentes, le MEDEF veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au Code du Travail. Il a malgré tout trouvé des partenaires du côté des représentants des salariés pour signer "l'accord emploi" le 11 janvier dernier.

Le gouvernement doit maintenant retranscrire cet accord dans la loi. La première réunion du conseil de ministres se tiendra le 6 mars, les salariés doivent se mobiliser massivement et sans attendre pour que les parlementaires qu'ils viennent d'élire ne retranscrivent pas aveuglément ce mauvais accord dans la loi.

Tout n'est pas perdu, 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales ont refusé de signer ce mauvais accord, rejetant une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs. L'appel unitaire CGT et FO est soutenu par les organisations syndicales SOLIDAIRES et FSU

MOBILISONS NOUS POUR EMPECHER QUE CET ACCORD NE DEVIENNE UNE LOI !

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18)

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Faciliter les licenciements (article 20)

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Une précarité à durée indéterminée (article 4)

C'est l'équivalent d'un CDI Intérimaire avec salaire lissé & sans indemnité chômage. Véritable CDI au rabais, il installerait de fait les salariés dans une plus grande précarité.

Les patrons à l'abri des juges (Titre V)

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au conseil des prud'hommes, la durée du recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Mobilité ou viré (article 15)

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité

.../...

Depuis 1995 il n'y avait pas eu unité entre la CGT & FO... cette unité est jugée exceptionnelle...

Ce qui démontre bien le caractère exceptionnel de ce qui est en train de se passer !!!

Devant l'importance et l'urgence de la situation, il est impératif que les salariés prennent leurs affaires en main !

Les salariés ne doivent pas laisser le MEDEF seul faire pression sur le gouvernement. Les salariés ont aussi leur mot à dire. Ils ont élu un gouvernement pour obtenir un changement de politique, et bien ils doivent l'exprimer fortement et massivement le 5 mars prochain à l'occasion des 5 rassemblements qui auront lieu dans les circonscriptions de chacun des députés de S&L.

Les exigences du MEDEF ne peuvent pas faire la loi !

Refusons l'austérité et la flexibilité, exigeons des réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des retraites et des pensions.

MARDI 5 MARS

**TOUS DANS L'ACTION AVEC ARRET DE TRAVAIL
TOUS EN MANIFESTATION POUR EMPECHER UN REcul DU DROIT DES SALARIES.**

Et nombreux en grève pour => montrer au Patronat que sans travail => pas de richesses créées !

Les salariés doivent être nombreux dans la rue => pour exiger du gouvernement qu'il fasse une loi qui améliore les conditions des salariés !

Chalon 15 h

présence sollicitée : Mme Untermaier

Rassemblement MEDEF => permanence député => arrivée place Hôtel de Ville

Mâcon 15 h

présence sollicitée : M Thévenoud

Rassemblement Pl Genevès => permanence député => arrivée place Hôtel de Ville

Montceau 15 h

présence sollicitée : M Sirugue

Rassemblement Mairie => permanence député => arrivée place Hôtel de Ville

Le Creusot-Autun 15 h

présence sollicitée : M Baumel

Rassemblement Alto => permanence député => arrivée place Hôtel de Ville

Bourbon Lancy 14 h

présence sollicitée : Mme Gueugneau

Rassemblement Pl champ de foire => permanence député => arrivée place Hôtel de Ville

Les députés de S&L ont été invités par une lettre ouverte à venir entendre les salariés rassemblés dans les 5 circonscriptions.

Avec le soutien de

